



**Le contrat de
maintenance de vos
portails et volets !**



La maintenance de vos portails, volets roulants ...

- l'arrêté ministériel du 21 décembre 1993
- S'applique aux portes et portails manuels, motorisés, semi-automatiques et automatiques, comme les portes et portails, volets roulants de garage, rideaux métalliques et grilles à enroulement.
- Lieux de travail , Habitat collectif et individuel
- Avoir un contrat semestriel avec livret de suivi

Comment ca se passe ?

- Visite de diagnostic
- Mise en place du contrat
- Visites semestrielles avec points de contrôles et maintenance préventive
- Livret de maintenance mis à jour





**Un entrepreneur
heureux, dans les
clous et suivi par
un pro !**